Informations de base

2001/2589(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la stratégie de l'Union en vue de la Conférence de Bonn COP-6 sur le changement climatique en juillet 2001 **Subject** 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.18 Mesures et accords internationales et régionales pour la protection de l'environnement	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
04/07/2001	Débat en plénière		
05/07/2001	Décision du Parlement	T5-0411/2001	Résumé
05/07/2001	Fin de la procédure au Parlement		
14/03/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2589(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B5-0327/2001	04/07/2001	
Question orale/interpellation du Parlement		B5-0328/2001	04/07/2001	
Proposition de résolution		B5-0473/2001	04/07/2001	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0411/2001 JO C 065 14.03.2002, p. 0188-0380 E	05/07/2001	Résumé

Résolution sur la stratégie de l'Union en vue de la Conférence de Bonn COP-6 sur le changement climatique en juillet 2001

2001/2589(RSP) - 05/07/2001 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution invitant la conférence de Bonn à confirmer la place centrale du protocole de Kyoto comme moteur de l'action internationale en vue de lutter contre le changement climatique. Il estime que le protocole de Kyoto est le fondement d'une stratégie mondiale de lutte contre le réchauffement de la planète et estime que les négociations qui doivent se tenir à Bonn devraient se dérouler en totale conformité avec l'intégralité du protocole. Il affirme en conséquence que : - les pays industrialisés devraient prendre la tête des initiatives visant à atténuer le changement climatique, - une liste positive de projets et technologies MDP (mécanisme de développement propre), excluant l'énergie nucléaire, l'utilisation sur une grande échelle de combustibles fossiles et l'utilisation de puits de carbone, devrait être dressée, - les politiques et mesures internes devraient constituer une priorité de la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce qui signifie qu'il y a lieu de plafonner l'utilisation de mécanismes flexibles à 50% de l'effort global, - l'utilisation de puits de carbone devrait être limitée et contrôlée jusqu'à ce que les informations scientifiques nécessaires soient disponibles et qu'un dispositif de surveillance ait été mis en place, - une structure de surveillance rigoureuse, liée à un système d'amendes en cas de non-respect des engagements, soit mise en place, conjointement avec un fonds de surveillance permettant de réduire au maximum les effets du non-respect du protocole de Kyoto. Enfin, il souligne avec force la contradiction qui existe entre la signature du protocole de Kyoto par la Présidence américaine en 1998 et les dernières déclarations officielles des États-Unis qui annulent tous les engagements relatifs à la lutte contre le réchauffement de la planète. Dans ce contexte, il invite l'Union européenne à engager des débats approfondis avec les autres membres de l'"Umbrella group", les pays en voie de développement et les autres parties de manière à concevoir une stratégie appropriée permettant de progresser, même si les États-Unis ne renouvellent pas leur engagement envers le protocole de Kyoto. Il propose en particulier de ratifier, sans eux, ce protocole. Il appelle enfin l'Union à montrer l'exemple en réaffirmant publiquement lors de la Conférence de Bonn, son engagement à mettre en oeuvre rapidement des politiques et des mesures qui permettent d'assurer des réductions des émissions des gaz à effet de serre sur le plan intérieur.